

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 1894.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1895.

(Voir les n^{os} 97, XII, session de 1893-1894, 3, XII, et 26, session de 1894-1895, de la Chambre des Représentants; 5, session de 1894-1895, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, Vice-Président; VANDEN DOOREN, COOLS, VAN PUT, FINET, HERRY et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget pour 1895 s'élève à la somme de fr.	1,545,000	»
Le Budget de l'année précédente s'élevait à la somme de	1,529,000	»

Il y a donc pour 1895 une majoration de fr.	16,000	»
---	--------	---

proposée pour mettre le crédit ouvert par l'article 10 (remboursement des droits de pilotage, etc.) en rapport avec les faits constatés pour l'exercice 1894.

Dans le sein d'une des sections de la Chambre, un député fit observer qu'en bien des cas l'on apportait des retards regrettables dans le remboursement de la contribution foncière aux cultivateurs éprouvés par la grande sécheresse qui avait compromis leurs récoltes fourragères en 1893. La section centrale a engagé le Gouvernement à hâter la liquidation des sommes dues de ce chef aux intéressés.

Votre Commission des Finances, Messieurs, ne peut que joindre ses instances à celles de la section centrale.

Le projet a été adopté par la Chambre des Représentants, le 12 décembre dernier, à l'unanimité des 101 votants.

Votre Commission à l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.